

COURTISAN



COURTISAN

Courtisan est une plateforme qui permet aux courtiers et autres acteurs de l'assurance de mandater une entreprise du bâtiment spécialisée dans le cadre de sinistres habitation et autres dommages aux biens immobiliers.

Grâce à une convention de partenariat précise, les entreprises du bâtiment partenaires s'engagent à donner une réponse sous 48h et un devis sous 5 jours.

Courtisan a pour vocation de permettre aux courtiers et autres acteurs de l'assurance de **simplifier**, **accélérer** et **monétiser** la gestion des sinistres.

Simplifier

L'assuré n'a plus à effectuer la recherche de devis lui-même. Quant au courtier/utilisateur, les documents (Devis, factures, photos...) lui sont transmis de façon dématérialisée via la plateforme et par mail.

Accélérer

L'assuré et l'utilisateur reçoivent une réponse rapide et un devis dans les 5 jours suivants.

Monétiser

Pour chaque sinistre déclaré et clôturé sur la plateforme, Courtisan reverse au courtier / utilisateur de 50€ à 200€ pour chaque sinistre supérieur à 500 € HT



NOTRE PHILOSOPHIE

Courtisan, c'est avant tout un outil créé par des courtiers en assurances
C'est également une équipe fondatrice spécialisée dans le secteur du courtage.

Nos expériences variées dans le domaine du courtage en assurance nous ont permis d'imaginer et créer Courtisan. Ce sont notamment ces expériences qui nous ont permis d'identifier certaines problématiques dans ce milieu, principalement dans la gestion des sinistres.

Nous avons donc décidé de créer une plateforme permettant aux courtiers en assurance (et autres acteurs de l'assurance) de mandater une entreprise du bâtiment en quelques clics lors de sinistres habitation ou autres dommages aux biens immobiliers. L'objectif étant, qu'avec notre algorithme de recherche, le courtier/utilisateur effectue en un temps record la recherche de devis à la place de son assuré sinistré.

Notre philosophie étant d'être co-équipier avec le courtier/utilisateur, Courtisan agit en tant que tiers de confiance et suit au détail près l'avancé de l'intervention afin d'offrir un service optimale et une simplification dans la gestion du sinistre .



COURTISAN

Un outil qui repose sur la qualification de notre réseau d'entreprises partenaires

Le facteur clé du succès de l'outil Courtisan repose sur la qualification de notre réseau d'entreprises du bâtiment. C'est pourquoi, pendant 9 mois de développement et aujourd'hui encore, nous mettons un point d'honneur sur la sélection de nos entreprises partenaires.

Pour se faire, nous avons mis en place une double qualification initiale ainsi qu'un système de vérification en continu.

- Vérification des documents légaux (Kbis et attestation décennale). Comparaison manuelle des métiers renseignés par l'entreprises avec ceux couverts par son attestation décennale.
- Audit sur l'entreprises concernant ces différents facteurs :
 1. Familiarité à intervenir sur des interventions après sinistre
 2. Sensibilisation aux tarifs pratiqués avec notre commission (10%)
 3. Entretien préalable avec un responsable pour échanger sur l'entreprise et nos conditions d'utilisation.
 4. Structure et organisation de l'entreprise (Dispose-t-elle d'un secrétariat ou d'un bureau d'étude)

Cette sélection rude et intransigeante permet de ne garder que les entreprises répondant à nos conditions d'utilisation grâce à leur familiarité avec notre processus.

- Une fois notre partenariat avec une entreprise validée, celle-ci est soumise à un contrôle sur toutes les interventions qu'elle effectue grâce à un indice de fiabilité qui permet d'attribuer des points pour chaque intervention réussie.

Cela permet de fournir à nos utilisateurs partenaires, un réseau d'entreprise qualifiée de façon optimale.



LE FONCTIONNEMENT

Par son interface Courtisan, l'utilisateur peut en quelques clics trouver et mandater une entreprise du bâtiment (partenaire) de son choix pour intervenir dans le cadre d'un sinistre.



Grâce à un algorithme précis, ce processus ne prend à l'utilisateur que quelques minutes, à travers 3 étapes :

1. Création d'un assuré (sinistré)
2. Création du sinistre et sélection des métiers nécessaires
3. Recherche sur carte et sélection de l'entreprise

Afin de fluidifier la communication entre les 2 partis, l'entreprise reçoit la demande d'intervention par mail et SMS en direct.

En cliquant simplement sur le lien reçu, elle accède aux renseignements du chantier et peut accepter ou refuser la demande directement.



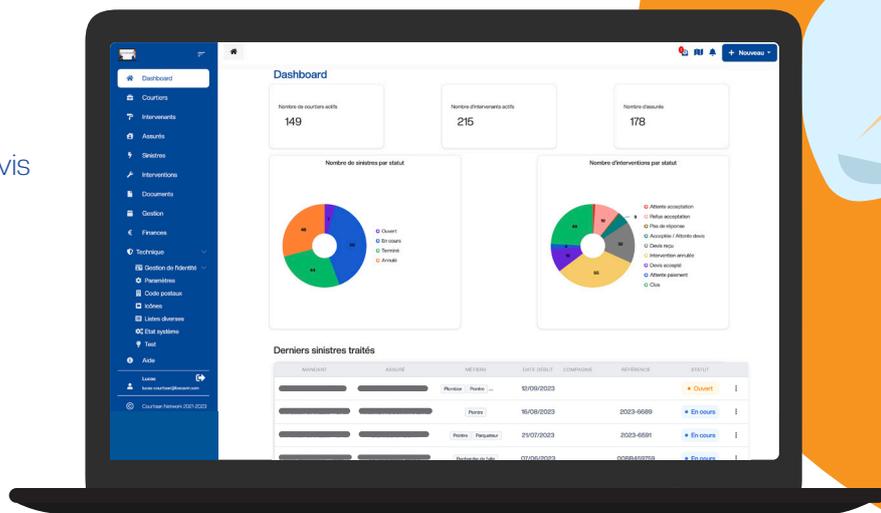


L'entreprise dispose de 48h pour accepter la demande.

Une fois acceptée, elle dispose de 5 jours pour télécharger son devis sur la plateforme.

L'utilisateur est notifié en temps réel de l'avancée de l'intervention. Il n'a plus qu'à suivre depuis son backoffice l'évolution de l'intervention grâce aux changements de statuts :

1. Attente acceptation
2. Accepté / Attente de devis
3. Devis reçu
1. Devis accepté
2. Travaux en cours
3. Travaux terminés
2. Attente paiement
3. Clos





COURTISAN

En tant que tiers de confiance, Courtisan suit au détail près l'avancée de chaque sinistre.

Tout est effectué manuellement par notre équipe afin de garantir une qualité d'intervention et une tranquillité optimale pour l'utilisateur.

Les étapes de suivi:

Vérification de la bonne réception de l'intervention par l'entreprise.

Vérification de la bonne prise de contact et de RDV avec l'assuré.

Vérification de la bonne réception du devis dans le délai imparti.

Suivi des différentes étapes intermédiaires (Expertise etc) et de l'acceptation du devis par le courtier.

Vérification de la bonne prise de Rdv travaux avec l'assuré.

Vérification de la bonne réalisation des travaux et de la réception de la facture.

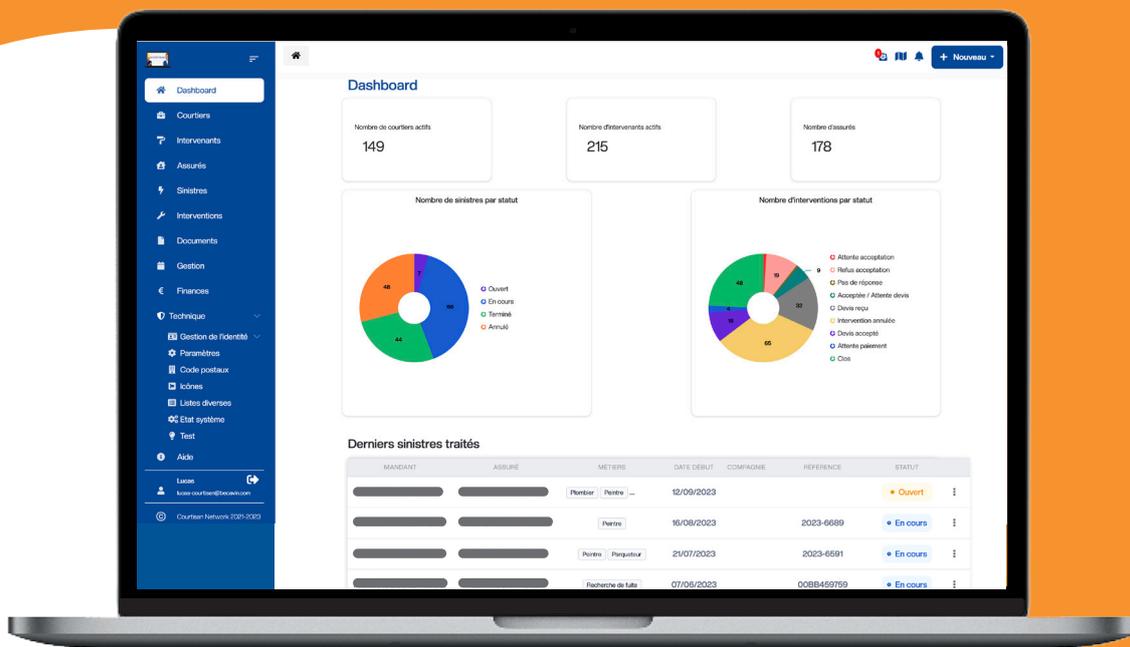
Vérification des règlements puis clôture du dossier.



EN SAVOIR +

Pour devenir partenaire ou en savoir plus sur les modalités de fonctionnement et/ou d'inscription, rendez-vous sur notre site Internet

www.courtisan.fr



Tel : 04 84 88 01 62
Mail : contact@courtisan.fr

8 Rue des Halles
13150 Tarascon

